

FICHE TECHNIQUE**Colorant VERT CHLOROPHYLLE E141 réf. CV-C41-P15****APPELLATION LEGALE**Statut UE (Règlement CE
n°1333/2008) : Colorant: E141**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**Profil Aromatique : Légère note de légume verts
Aspect : Poudre
Couleur : Verte
Tonalité colorante : Vert**APPLICATION**Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008)
Boulangerie fine: en fonction du besoin
Décoration/Enrobage: en fonction du besoin
Fourrage: en fonction du besoin**COMPOSITION**Agent(s) colorant(s) : Chlorophylline cuivrique E141 (15%)
Supports : dextrose
Additifs : /
Composants limités : /**CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES**Solubilité : eau
Degré alcoolique : 0% vol.
Point éclair (coupe fermée) : /
Stabilité à la lumière : /
Stabilité à la chaleur : /
Stabilité au pH : /**DONNEES REGLEMENTAIRES**Ionisation : Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.
OGM : Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) : Absence**CONDITIONNEMENT - STOCKAGE**DDM : 24 mois
Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé à l'abri de la lumière, de l'humidité et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.